

Aide pour un premier TD

Par **benjaminpcl**, le **10/09/2017** à **11:40**

Bonjour à tous , je viens de m'inscrire sur le forum car je ne trouve aucune réponse sur internet , je viens de rentrer en fac de droit et j'ai mon premier TD à préparer pour dans deux semaines (j'aimerais prendre de l'avance) , j'aimerais savoir si il faut obligatoirement rendre un TD "manuscrit" ou si il est possible de le faire à l'ordinateur puis de l'imprimer ?
merci de vos réponses, bon dimanche.

Par **guizmo2145**, le **10/09/2017** à **11:54**

Bonjour benjaminpcl et bienvenue sur ce forum !

Les chargés de travaux dirigés ont tous un fonctionnement qui leur est propre, certains préfèrent un rendu manuscrit car lors de l'épreuve vous écrivez à la main ; d'autres préfèrent la version imprimée car elle assure la lisibilité de l'étudiant.

Le mieux à faire est de demander à votre maître de conférence / professeur dans la matière concernée lors d'une pause, des fois ce sont eux qui donnent les directives aux chargés de travaux dirigés.

Bonne journée à vous

Par **benjaminpcl**, le **10/09/2017** à **11:57**

d'accord merci de ta réponse , je ferais ça dès lundi, je vais commencer sur ordinateur tant pis, c'est trop compliqué il faut que je m'y mette maintenant

Par **Nemo1799**, le **10/09/2017** à **11:58**

Bonjour Benjamin,

J'ai personnellement très souvent rendu des TD faits par ordinateur sans me poser la question, ça n'a jamais posé problème aux chargés de TD !

Par **benjaminpcl**, le **10/09/2017 à 12:06**

merci je vais faire ça pour le premier je pense pas que ça posera trop de problèmes , si ce n'est pas trop demandé , dans la première partie du TD j'ai trois textes (trois arrêts) puis une question --> vous retrouverez les syllogismes juridiques dans les décisions suivantes, j'ai compris le syllogisme mais j'arrive pas à savoir exactement ce qu'il faut que je fasse , si je dois simplement expliquer en quelques phrases ou si je dois faire plusieurs pages

Par **Nemo1799**, le **10/09/2017 à 12:16**

Je pense pas que tu sois déjà amené à rédiger plusieurs pages sur un cas pratique. Essaie de rappeler les faits essentiels en les qualifiant (exemple : M. Dupont devient "le créancier / le vendeur, le bailleur etc...") ; énonce le problème soulevé par les faits ; énonce la règle de droit ; enfin, confronte la règle de droit avec les faits pour dégager une solution d'espèce.

Peu importe le volume de ta rédaction, il faut veiller à ce que tout ce que tu rédiges soit le plus précis possible.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/09/2017 à 12:24**

Bonjour et bienvenue

Je rejoins mes prédécesseurs. Vous pouvez faire cette première séance à l'ordinateur puis dès que vous verrez votre chargé de TD, vous pourrez lui poser la question.

Pour ce qui est de syllogisme, pas la peine de faire un pavé. Ce qu'on appelle le syllogisme c'est majeur, mineur, conclusion. La majeur consiste à énoncer la règle de droit de manière générale. La mineur consiste à démontrer que la règle de droit présentée s'applique aux faits. La conclusion ce sont les conséquences découlant de l'application de la règle de droit aux faits.